



TRANSPARENCE

Août 2020 - N°6

BULLETIN SYNDICAL SUD SITEL

« *Nous sommes tous égaux, mais certains plus que d'autres !* » COLUCHE

Réunion extraordinaire du 21 juillet 2020

Certains points à l'ordre du jour de la réunion du 10 juillet impliquaient des votes des élu-es concernant des dépenses pour des activités sociales et culturelles. Ils ont été reportés parce que certains élus demandaient que tous les votes soient faits à bulletin secret, y compris les Procès-Verbaux des réunions.

1. LE SECRET DES VOTES, LE RETOUR...

Si les votes à bulletin secret sont possibles au regard de la loi, ils doivent être motivés et circonstanciés.

On comprend aisément que le vote concernant l'inaptitude d'un-e salarié-e, la demande de rupture conventionnelle ou de licenciement d'un-e élu-e du personnel fassent l'objet d'un vote à bulletin secret.

En revanche, nous ne trouvons aucune justification à ce que les votes concernant les projets présentés par la Direction ou le vote des dépenses concernant les prestations fournies aux salarié-es soient secrets !

Les votes des Députés sont publics, ceux des Sénateurs et des élus des Conseils Municipaux aussi, rien ne saurait donc justifier que des élu-es d'un Comité Social et Economique s'obstinent à cacher leurs votes aux salarié-es qui les ont élu-es !!!

2. LE SECRET DES BUDGETS

Malgré plusieurs demandes de notre part et de la CFE CGC, le Bureau du CSE n'a toujours pas communiqué les budgets prévisionnels pour l'année 2020, ce qui n'est vraiment pas une preuve de gestion transparente et saine...

Ce n'est plus un CSE, c'est un CSEcret !

3. ATTRIBUTION DES CHEQUES CULTURE

Dans ces conditions, nous n'avons pu émettre qu'un avis sur les critères d'accessibilité aux Chèques Culture.

- Les 3 élu-es SUD ont voté pour une condition d'ancienneté de 3 mois et un montant de 50€,
- Les élu-es anonymes ont voté majoritairement pour une condition d'ancienneté de 6 mois et un montant de 60 €.

4. LE SECRET DES RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DES SALARIE-ES

Les élu-es ont également voté une modification du Règlement Intérieur du CSE, afin que les salarié-es ne connaissent plus l'appartenance syndicale des élu-es ayant remonté leurs questions et revendications.

SUD a bien évidemment **voté Contre** cette proposition.
Tous **les élu-es anonymes ont voté Pour !!!**

Ce n'est plus un CSE, c'est un CSEcret !

INTERVENTION SUD SUR LE RESPECT DES PRECAUTIONS SANITAIRES COVID-19

Certains représentants **SUD** ont fait le constat d'un relâchement général dans l'application des gestes barrières, notamment le non-respect des règles de distanciation à l'occasion des pauses déjeuner.

Suite à nouveau cas avéré de Covid-19 sur le plateau Air B n'B, nous avons pris l'initiative d'envoyer un courrier, en date du 30 juillet, à la Direction Générale de Sitel et à la Direction de notre site, afin de faire un certain nombre de recommandations pour faciliter la prévention des cas..

Nous proposons par exemple, de rendre le port du masque obligatoire lors des déplacements des salarié-es dans l'entreprise : lors des formations, débriefings, réunions et démarches administratives.

Nous suggérons aussi la limitation du nombre de personnes en salle de repas ou repos pour permettre le respect des règles de distanciation.

Nous proposons aussi que des rappels soient faits à l'occasion des réunions d'équipe.

Par ailleurs, nous regrettons que les élus du CSE et CSEC, et notamment la Commission SSCT, n'aient pas été impliqués dans cette démarche préventive, au contraire de ce qui se passe dans d'autres entreprises de relation client au téléphone.

FAITES PORTER VOTRE VOIX !

Temps et conditions de travail, management, organisation du travail, planification des emplois du temps, fiches de paie, calcul des primes, santé au travail ...

Contactez-nous :

- Le DSC SUD Patrick Maes, tél : 06 66 97 33 70, @ patrickmaes_sud@outlook.fr.
- La DS SUD Mélanie Cazier, tél : 06 20 81 16 22, @ caziermélanie@hotmail.fr.